

GRAISSE GRAPHITE HT

DESRIPTIF

Graisse avec épaississant organique supérieures aux graisses classiques
-contient un agent extrême pression améliorant la capacité de la graisse à supporter des pressions élevées.
-contient un agent antioxydant permettant d'obtenir une protection efficace au vieillissement, prolongeant ainsi la durée d'emploi de la graisse.
-contient un agent d'adhérence, pour une meilleure adhésivité aux métaux traités.

Point de fusion de la poudre de graphite : 2800°C.

Bonne résistance aux cisaillements (peu de variation de consistance même après un travail intensif)

Compatible avec les joints en caoutchouc, Nylon, Téflon, silicone,

UTILISATION

Utilisable dans des atmosphères très humides ou avec projections d'eau.
Insensible à la plupart des détergents, non attaquées par les solutions acides ou alcalines.

Pour le matériel de l'industrie et de l'automobile :
convoyeurs, roulements faible et moyenne vitesse, paliers, axes, cames, cardans, galets,
câbles, charnières, écrous, serrures, gonds, glissières, tiroirs, portières, articulations...

MODE D'EMPLOI

Arrêter les machines en mouvement.
Agiter l'aérosol. Pulvériser directement à 10/20 cm sur les pièces et attendre quelques instants la pénétration. Essuyer le surplus. Renouveler l'opération régulièrement suivant les charges subies.

Conservation/ Conditions de stockage : 2 ans à compter de la date de fabrication pour les aérosols non utilisés. A conserver à température ambiante entre 10 et 25°C.

GARANTIE : Les informations sont données de bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances, sur la base d'essais techniques. La manipulation, la résistance des supports et la mise en œuvre de nos produits échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Cette fiche ne constitue aucunement une garantie ni un engagement de notre part. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages ou dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai de dix-huit mois après sa livraison, sauf indication de temps contraire et écrite (notamment date de péremption inscrite sur le produit).



PRÉCAUTIONS

Voir la fiche de données de sécurité

L'étiquetage peut varier suivant les formulations et les réglementations, consultez-nous. La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.